



Passage d'une canalisation

Par **fdenedde**, le **08/09/2010** à **17:13**

Bonjour, mon voisin vient de découvrir qu'une canalisation va de sa maison (tres ancienne autour de 1850) à travers mon terrain va vers une destination inconnue. Probablement une canalisation suivant la route ... Cette canalisation serait bouchée et empecherait sa cave - enterrée- de s'évacuer des eaux d'infiltration naturelles. Dois je lui laisser faire des travaux de recherche et réparation à travers mon terrain au risque de beaucoup de dégats, ou doit il trouver une autre solution pour évacuer sa cave? Je vous remercie pour la réponse.

Par **amajuris**, le **08/09/2010** à **23:05**

bjr, nil faut chercher s'il existe une convention de servitude pour ce réseau. un réseau d'égout est une servitude continue et non apparente qui ne peuvent s'établir que par un titre (elle ne peut s'acquérir par prescription) ni par destination de père de famille. articles 689, 691, 692 et 693 du code civil. cdt